

---

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER POUR LA  
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 103-123, RUE SAINT-MARC (ZONE RD-104),  
DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES  
PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU  
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

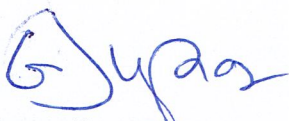
---

- le 9 février 2026, le conseil municipal de Coaticook adoptait la première résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété située au 103-123, rue Saint-Marc (zone RD-104) ;
- le 11 février 2026, il y a eu publication et affichage d'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation concernant la demande d'un PPCMOI pour cet immeuble ;
- le 9 mars 2026, une assemblée publique de consultation a été tenue à cet effet ;
- le 9 mars 2026, le conseil municipal de Coaticook adoptait une seconde résolution approuvant ledit projet ;
- le 12 mars 2026, il y a eu publication et affichage d'un avis public annonçant la tenue d'un registre jusqu'au 13 avril 2026 pour que le projet soit soumis à la tenue d'un référendum et qu'il n'y a eu aucune demande à cet effet;
- le 13 avril 2026, le conseil municipal de Coaticook adoptait la résolution finale approuvant le projet pour la propriété située au 103-123, rue Saint-Marc (zone RD-104) ;
- le 13 mai 2026, la Municipalité régionale de comté de Coaticook émettait un certificat de conformité relatif au projet ;
- l'objet de la demande d'un PPCMOI vise à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de douze logements au 103-123, rue Saint-Marc, situé dans la zone RD-104;

Le PPCMOI pour la propriété située au 103-123, rue Saint-Marc (zone RD-104) est autorisé à compter de la date de délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Coaticook, soit le 13 mai 2026.

DONNÉ à Coaticook ce 25 mai 2026.

La greffière,



Geneviève Dupras

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 25 mai 2026 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 25 mai 2026.

Donné à Coaticook, ce 25 mai 2026

La greffière,



Geneviève Dupras